

Rapport annuel 2014



FORMATION DES CHAUFFEURS

Formation des chauffeurs en 2014

La période transitoire a également pris fin le 31 août 2014 dans le domaine du transport des marchandises pour ce qui concerne les chauffeurs soumis à l'ancien droit. Depuis le 1^{er} septembre 2014, le certificat de capacité est désormais obligatoire pour le transport de personnes comme pour le transport de marchandises. Parallèlement, les dates d'expiration des certificats de capacité ont été harmonisées.

Comme l'an dernier dans le domaine du transport des personnes, les chauffeurs soumis à l'ancien droit intervenant dans le transport des marchandises ont dû suivre 5 jours de formation continue avant la date limite du 1^{er} septembre 2014. La plupart des chauffeurs ont satisfait à leur obligation de formation continue dans le délai imparti. À cet égard, des conditions cadres favorables ont joué un rôle important: le niveau élevé de disponibilité des cours dès le départ, l'interprétation libérale de l'OACP en Suisse, la prise en compte des cours de formation continue dès 2007, sans oublier la participation active de la branche des transports.

En raison des dispositions transitoires de l'OACP et des dates d'examen différentes pour obtenir le certificat de capacité dans le domaine du transport des marchandises et des personnes, les chauffeurs titulaires de permis des deux catégories (cat. C/C1 et D/D1) sont détenteurs de certificats de capacité ayant des dates d'expiration différentes. Pour simplifier la mise en œuvre de l'obligation de formation continue, l'harmonisation des dates d'expiration a été introduite au 1^{er} septembre 2014.

À la fin 2014, on comptait déjà 4867 certificats de capacité harmonisés.

L'introduction de l'obligation d'être en possession d'un certificat de capacité aussi bien dans le domaine du transport de marchandises que dans celui du transport de personnes se traduit par le nombre de détenteurs de certificats en très forte augmentation. Par rapport à l'année précédente, 18 823 chauffeurs supplémentaires étaient en possession d'un certificat de capacité à la fin 2014.

Sur un total de 94 145 chauffeurs, 76 620 disposent d'un certificat de capacité prolongé, valable jusqu'au 31.8.2018/2019.

Formation des chauffeurs en 2014

Chiffres-clés

Centres de formation agréés	232
Enseignants autorisés	2 416
Types de cours approuvés	2 116
Nombre de cours dispensés	53 949
Nombre de journées de cours suivies	596 568
Chauffeurs avec certificat de capacité en cours de validité	94 145
Certificat de capacité avec date d'expiration au 31.8.2018/2019	76 620
Certificats de capacité harmonisés	4 867
Programmes de formation approuvés	87
Attestations de formation transport de marchandises	4 221
Attestations de formation transport de personnes	771

Fig. 1: Chiffres cumulés, état au 31 décembre 2014¹

Au cours de l'année 2014, 24 nouveaux centres de formation ont été agréés en tout. De ce fait, 316 nouveaux types de cours et 231 nouveaux enseignants OACP ont également bénéficié d'un agrément.

Par conséquent, l'offre continue de s'étoffer en termes d'organismes et de types de cours. En parallèle, il y a lieu de noter que de nombreux cours qui n'ont pas été spécialement mis au point pour les chauffeurs doivent être tout de même pris en compte dans la formation OACP. Le même constat s'applique aux cours et offres spécialisés internes aux entreprises, qui n'ont qu'un rapport marginal avec l'activité principale d'un chauffeur et les compétences principales visées par l'ordonnance.

Le revers de cette pratique libérale en matière d'agrément est une offre de cours de plus en plus confuse qui génère une importante augmentation de travail à cause des questions et éclaircissements relatifs. En outre, le risque que certains cours ne soient plus reconnus à l'étranger prend de l'importance. C'est pourquoi la Commission Assurance qualité a décidé de prendre des mesures afin d'améliorer progressivement la situation.

¹ D'après les données/informations de SARI (système d'administration, d'enregistrement et d'information)

Formation des chauffeurs en 2014

Jours de formation continue par chauffeur

Jusqu'à la fin août 2014, les chauffeurs soumis à l'ancien droit ont eu la possibilité de suivre les jours de formation continue dont ils avaient encore besoin pour l'obtention du certificat de capacité obligatoire.

La plupart des chauffeurs ont rempli leur obligation de formation continue et ont suivi au minimum 5 jours de cours.

Il y a cependant quelques conducteurs et conductrices qui, en raison d'autres dates d'expiration de leur certificat de capacité (autres que le 31.8.2013/2014), n'ont suivi que 4 cours, voire moins, ou qui n'ont pas demandé leur certificat de capacité alors qu'ils avaient suivi un nombre suffisant de jours de formation.

Jours de formation continue par chauffeur de 2013 à 2014

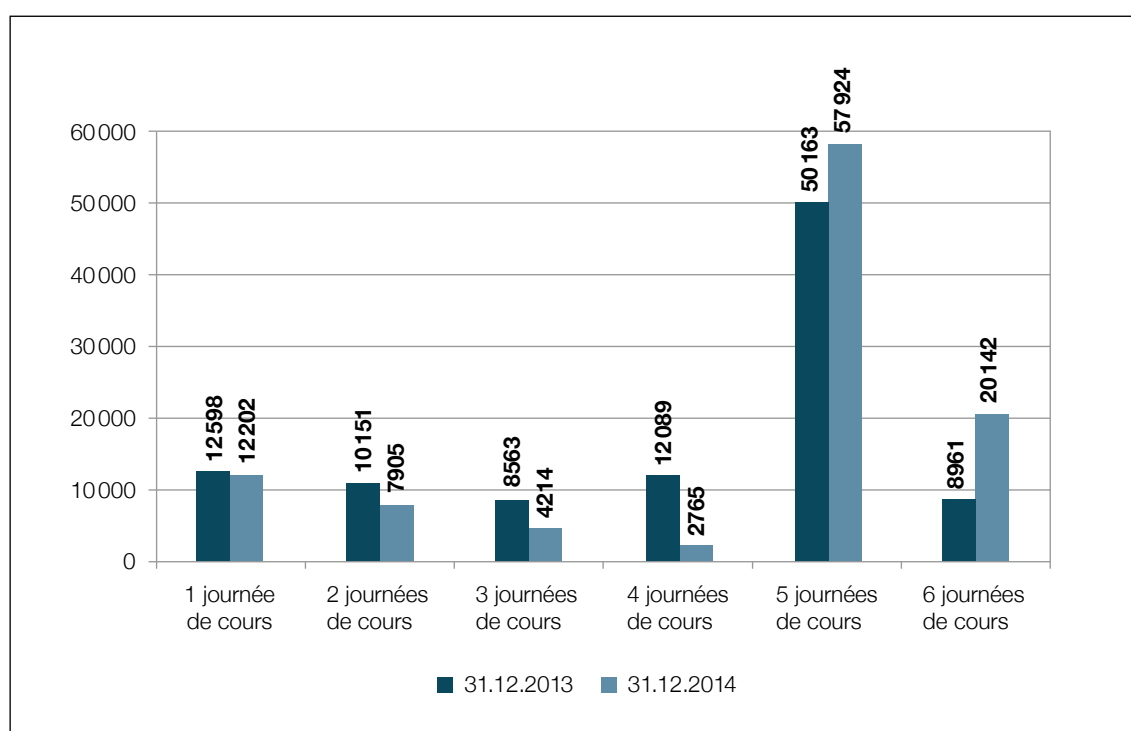


Fig. 2: Chiffres cumulés, à la fin de chaque année (Source: SARI, état au 31 décembre 2014)

Formation des chauffeurs en 2014

Attestation de formation

Le nombre d'attestations de formation délivrées est toujours en nette augmentation.

À la fin 2014, 1580 attestations de formation ont été délivrées pour le transport de marchandises et 313 pour le transport de personnes.

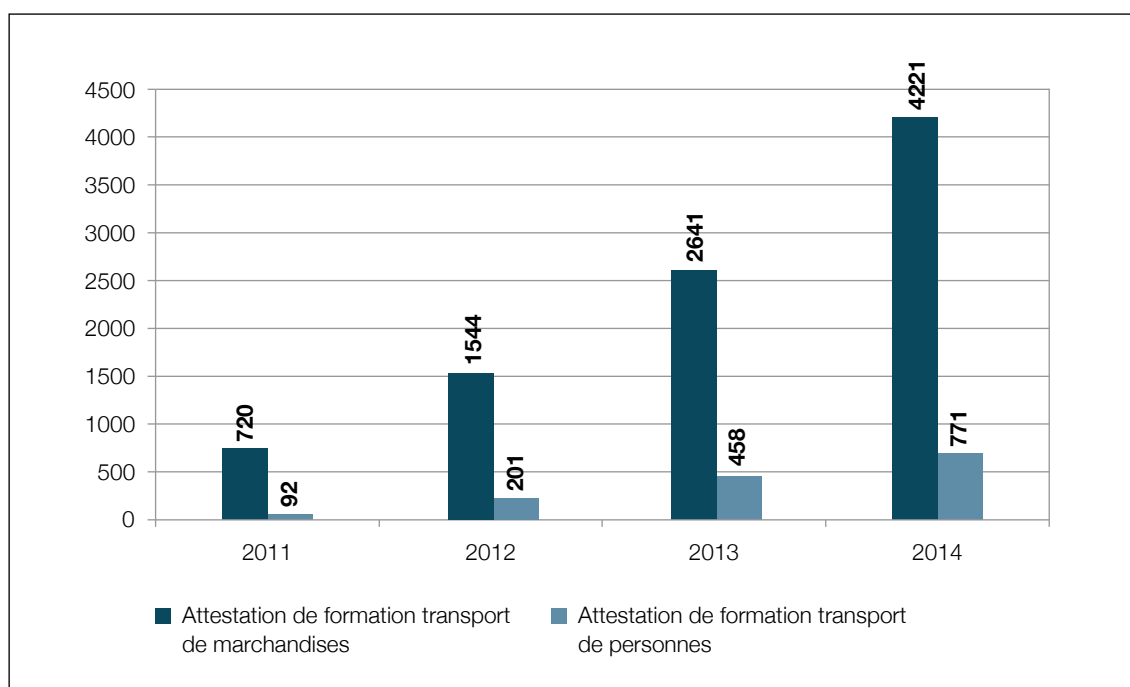


Fig. 3: Le nombre d'attestations de formation a encore nettement augmenté
(Source: SARI, état au 31 décembre 2014)

Audits des cours de formation continue

Au cours de l'année 2014, 176 cours de formation continue OACP ont donné lieu à un audit réalisé par le service AQ (Conseil suisse de la sécurité routière, CSR), ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2013, au cours de laquelle 133 cours avaient été audités.

Formation des chauffeurs en 2014

Audits éclairs

La plupart des 58 audits éclairs réalisés se sont déroulés conformément aux directives. Des insuffisances mineures ont été relevées pour 6 cours: par ex. des écarts par rapport au programme, des incohérences de gestion et des infrastructures défectueuses. Pour 7 cours de formation, les insuffisances ont cependant été plus graves: la durée minimale de 7 heures de cours n'était de loin pas atteinte, le programme de cours effectif n'était pas conforme aux indications données et d'importantes lacunes ont été constatées dans la gestion et l'infrastructure.

Examen OACP écrit

Ce sont en tout 2329 examens OACP écrits qui ont été passés dans les services des automobiles, soit 1931 pour le transport de marchandises et 398 pour le transport de personnes. Le taux de réussite est de 57,3% pour le transport de marchandises et de 46,5% pour le transport de personnes. Le nombre d'examens OACP écrits est toujours en augmentation. Par ailleurs, un grand nombre de chauffeurs ont toujours la possibilité de passer directement un examen oral et pratique. Dans ce cas, puisqu'ils sont déjà titulaires d'une catégorie, ils n'ont qu'un examen réduit à passer dans l'autre catégorie.

Examen OACP oral/pratique

En tout, 1944 examens OACP oraux/pratiques ont été passés dans les centres d'examen de l'ASTAG, dont 1531 pour le transport de marchandises et 413 pour le transport de personnes. Le taux de réussite est de 89,94% pour le transport de marchandises et de 91,77% pour le transport de personnes.

Le bilan de l'analyse de la satisfaction des candidats aux examens est quasiment toujours positif. Il s'établit à 99,3%.

La formation de base a été accomplie avec succès par 210 apprenti(e)s conductrices/conducteurs de camion, qui ont ainsi obtenu le certificat de capacité.

Formation des chauffeurs en 2014

Certificats de capacité délivrés après réussite à l'examen OACP et échange d'un certificat de capacité étranger

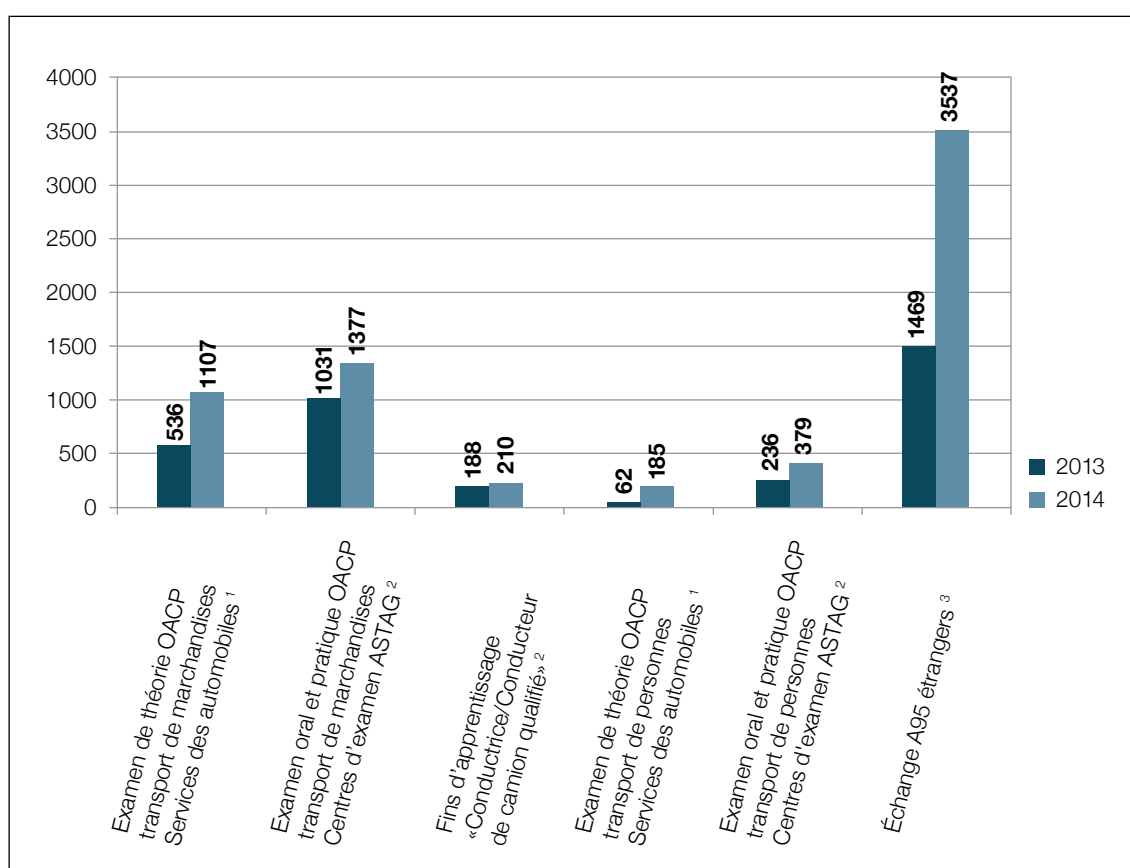


Fig. 4: Source: statistiques ETAO¹, rapport annuel ASTAG², SARI³, état: 31 décembre 2014

Au cours de l'année 2014, il a été échangé 3537 certificats de capacité étrangers (code 95) contre un certificat de capacité suisse aux guichets des services des automobiles. Ce nombre correspond à l'afflux croissant de chauffeurs venant de l'étranger et exerçant leur profession en Suisse tout en ayant obtenu leur certificat de capacité à l'étranger.

Il faut noter, sur la base des statistiques des examens de théorie supplémentaires (catégories C/C1 et D/D1) sur les dix dernières années, que le métier de chauffeur ne connaît pas de problème de relève. En effet, le nombre de réussites aux examens de théorie reste relativement constant.

Formation des chauffeurs en 2014

Contrôle des examens par le CSR

103 examens OACP réalisés en présence de 1944 candidats se sont déroulés sous le contrôle d'experts du service AQ (CSR). Aucune insuffisance n'a véritablement été relevée.

Quel est l'avis des participants sur les cours OACP?

Avec l'outil d'évaluation basé sur le web destiné aux participants aux cours, la Commission Assurance qualité (KQS) dispose d'un instrument de contrôle supplémentaire, en plus des audits. Si les audits renseignent ponctuellement sur le déroulement d'une journée de cours, l'outil d'évaluation permet de recueillir l'avis des participants sur chaque cours ayant été dispensé.

Par rapport à l'an dernier, le taux de retour des questionnaires a très légèrement baissé, de 11 à 10%, ce qui ne représente pas une variation significative. Cette évaluation résulte de l'appréciation de 2101 cours pour lesquels 2799 chauffeurs ont répondu intégralement au questionnaire. Les personnes ayant répondu au questionnaire sont satisfaites des cours qu'elles ont suivis. En moyenne, la note attribuée était, comme l'an dernier, de 3,4 points sur une échelle allant de 1 à 4 points (1: non satisfait, 2: plutôt non satisfait, 3: plutôt satisfait, 4: très satisfait).

En 2014 également, il est fréquemment arrivé que les organisateurs de cours, dont l'un des plus importants, ne donnent pas le feuillet supplémentaire avec l'accès à l'outil d'évaluation. C'est pourquoi en 2015 la nouvelle adresse web et le nouveau code d'accès seront cryptés au moyen d'un code QR et figureront en bonne et due place sur l'attestation de cours. De cette façon, les organisateurs de cours ne pourront plus laisser de côté l'évaluation de l'asa.